

# Le logement, un droit de la personne désormais reconnu

- *Bref historique* •



# « Parlons logement » (2016)

- « Tous les Canadiens ont besoin d'un logement sécuritaire, adéquat et abordable, et devraient y avoir droit. »

« La Stratégie nationale sur le logement doit avoir comme principal objectif de promouvoir, valoriser et réaliser le droit de toutes les Canadiennes et tous les Canadiens à un logement sécuritaire, adéquat et abordable, en particulier pour les ménages qui présentent des caractéristiques de vulnérabilité. Les mesures et programmes qui seront privilégiés doivent être conçus et leur impact évalué en fonction de cet objectif. » – RQOH



# Stratégie nationale sur le logement (2017)

## « Faire progresser le droit au logement » (ch. 1)

- ✓ Une nouvelle loi
- ✓ Un défenseur fédéral du logement
- ✓ Un Conseil national du logement
- ✓ Une initiative d'aide communautaire aux locataires
- ✓ Une campagne de sensibilisation du public



# Consultation relative à une approche du logement axée sur les droits de la personne (2018)

- La loi envisagée exigera « que le gouvernement fédéral maintienne une Stratégie nationale sur le logement et présente au Parlement des rapports sur les cibles et les résultats en matière de logement ».

« Une approche axée sur les droits de la personne qui n'inclurait pas une reconnaissance formelle et explicite du **droit au logement** représenterait selon nous un recul par rapport à cet engagement et affaiblirait la portée des programmes et initiatives découlant de la stratégie. » – RQOH



# *Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019)*

- 4** Le gouvernement fédéral a pour politique en matière de logement :
- a)** de reconnaître que le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ;
  - b)** de reconnaître que le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes ;
  - c)** d'appuyer l'amélioration de la situation en matière de logement de la population du Canada ;
  - d)** de continuer à faire avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, lequel est reconnu par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.



# *Loi sur la stratégie nationale sur le logement (2019)*

- Obligation de maintenir une stratégie nationale sur le logement » à la lumière des principes clés d'une approche du logement fondée sur les droits de la personne ».
- Constitution du **Conseil national du logement**.
- Création du poste de **défenseur fédéral du logement**.



# Le Conseil national du logement

- Son mandat: « Faire avancer la politique en matière de logement et la stratégie nationale sur le logement des façons suivantes :
  - a) en conseillant le ministre, de sa propre initiative ou à la demande de celui-ci, notamment sur l'efficacité de la stratégie nationale sur le logement;
  - b) en exerçant toute autre activité que le ministre précise. »
- 18 membres, dont 13 ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel public de candidatures.
  - Co-présidé par **Tim Richter**, PDG de l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, et **Romy Bowers**, présidente et première dirigeante de la SCHL.



Le défenseur fédéral du logement

À toi Jessica !

